



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN

INFO PRESSE

Rivières

Le préfet lève les mesures de restriction et d'interdiction de prélèvement

Les pluies ayant permis une remontée des débits des cours d'eau sur l'ensemble du département, le préfet a décidé de lever toutes les mesures de restriction et d'interdiction des usages de l'eau qu'il avait prises dans le cadre des arrêtés préfectoraux des 21 juin, 29 juillet, 4, 10 et 12 août. A noter que les prévisions météorologiques n'annoncent pas de nouveaux épisodes de chaleur susceptibles d'entraîner une baisse significative des débits actuels.

Il est toutefois rappelé aux utilisateurs de micro-centrales électriques que la production d'énergie doit se faire au fil de l'eau et que les débits réservés des cours d'eau doivent toujours être respectés. Par ailleurs, les adeptes des activités de loisirs qui se pratiquent autour des rivières doivent veiller à limiter la fréquentation du lit des cours d'eau, notamment lorsque celui-ci est fragile, pour éviter de perturber la vie aquatique et de déstructurer le fond de la rivière.

Afin de préserver l'avenir, l'ensemble des activités qui s'exercent en interaction avec les rivières doit se faire dans le respect de la qualité des cours d'eau, de la faune et de la vie aquatiques.

Il incombe à chacun de veiller à la préservation de ces écosystèmes fondamentaux très sensibles aux effets des activités humaines.

Contacts Presse :

Joëlle Sotty
Tél :04.74.32.78.33

Bourg-en-Bresse, le 24 août 2004
Visa,